Barème CP 149.04 2026 : commerce du métal (ouvriers)

Ouvriers du commerce du métal : techniciens et magasiniers chez les négociants et distributeurs de machines, chariots élévateurs, machines agricoles et de chantier et matériel technique.

Valable dès le 1er février 2026.

Dernière indexation : 2,04 % au 1er février 2026.

Prochaine indexation : prévision 5,11 % au 1er février 2027 (source de la prévision : Liantis, état au 5 novembre 2026).

Salaires horaires minimums par catégorie et heures par semaine

Brut par heure, dès le 1er février 2026 (indexation 2,04 %).

Catégorie	37,5u	38u	39u	40u
A.1	16,72	16,55	16,18	15,84
A.2	17,56	17,38	17,00	16,62
B	18,82	18,62	18,20	17,81
C	20,90	20,68	20,23	19,79
D	22,07	21,85	21,37	20,90
E	23,41	23,17	22,65	22,18

Montants en euros, brut par heure. Colonnes : durée de travail hebdomadaire lorsque l'en-tête indique un nombre d'heures.

Comment lire ce tableau ?

- A.1 est le manœuvre (100 %), A.2 le manœuvre avec 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise (105 %).
- B est l'ouvrier spécialisé (112,5 %), C le qualifié (125 %), D le hautement qualifié (132 %) et E signifie hors catégorie (140 %).
- Les colonnes sont le nombre d'heures par semaine : 37,5, 38, 39 ou 40.
- Lors d'une indexation, les salaires minimums et les salaires réels augmentent.

Source : minimumlonen.be (FOD Werk), PSC 149.04 metaalhandel, geldig vanaf 01/02/2026 (vérifié le 3 novembre 2026).

https://minimumlonen.be/document.html?jcId=28c75cfd6b6b46599c30cb8cf20b98fa

Établi par AltusConnect sur la base de la source officielle. Vérifie ta propre situation auprès de ton secrétariat social ou de ton syndicat.

Version actuelle : altusconnect.be/fr/barema/pc-149-04

Offres d'emploi pour profils techniques : altusconnect.be/fr/jobs

AltusConnect